

Statuts de l'institut français de l'éducation de l'ENS de Lyon

Approuvés par le Conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon en sa séance du 16/07/2024

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L711-1, L711-2, L711-7, L716-1
Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon, notamment son article 4 ;
Vu l'article 18-2 du règlement intérieur de l'ENS de Lyon, voté en Conseil d'administration le 7 juillet 2022 ;
Vu la délibération n° II-1 du conseil d'administration du 18 avril 2011 ;
Vu l'avis du CSA du 1^{er} juillet 2024 ;
Vu la délibération XXX du Conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon en date du 16/07/2024 portant approbation des statuts de l'Institut Français de l'Éducation de l'ENS de Lyon ;*

Préambule

L'Institut Français de l'Éducation, dénommé IFÉ, est un institut de l'ENS de Lyon.

Il a été créé par la délibération n° II-1 du Conseil d'administration de l'ENS de Lyon en date du 18 avril 2011, suite à l'intégration de l'Institut National de la Recherche Pédagogique (INRP) au sein de l'ENS de Lyon en 2010.

CHAPITRE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1. Missions de l'IFÉ

L'IFÉ se positionne comme un institut d'interface. Il s'inscrit ainsi pleinement dans le dialogue entre sciences et société. Il développe des processus et des dispositifs originaux de traduction et d'articulation entre les univers de la recherche et de l'action en éducation, en particulier à destination et en collaboration avec les professionnel·les de l'éducation. Il contribue ainsi au développement de différents milieux d'intermédiation et assure une circulation des savoirs de recherche et d'expérience.



Ainsi, l'IFÉ a pour missions principales :

- De nourrir un espace de débat sur les grands enjeux contemporains de l'éducation, éclairé par une pluralité de travaux qui relèvent de différentes approches en sciences humaines et sociales ;
- D'accompagner les transformations des systèmes éducatifs en concevant et animant des espaces d'interface entre le monde de la recherche et celui de l'action en éducation.

Ses missions se déclinent sous la forme de trois fonctions stratégiques :

- Animation de réseaux de recherche : développement et soutien de projets et activités de recherche(s) sur les différentes modalités et pratiques d'éducation et de formation en France et à l'étranger, à travers un réseau d'unités de recherche, et de chercheuses et chercheurs associés ;
- Formation et accompagnement : actions nationales de formations à destination des personnes formatrices de personnels enseignants et d'encadrement, dispositifs d'accompagnements sur le terrain à différentes échelles territoriales (académie, département, bassin, établissement, etc.) ;
- Médiation scientifique : mise à disposition de ressources de médiation scientifique mobilisant les résultats de travaux de recherche portant sur les thématiques éducatives, sous différents formats.

L'institut a pour vocation de s'adresser aux professionnel·les de l'éducation et de la formation et à leurs institutions, il assure ainsi le rayonnement de l'ENS de Lyon au niveau national et international. En parallèle, au sein de l'ENS de Lyon, il collabore avec des personnels enseignants et de recherche, comme aux élèves, étudiants et étudiantes, et interagit avec les unités de recherche (UMR, UAR...) et les départements de formation de l'École, comme avec les écoles doctorales, en cohérence avec ses missions et les moyens alloués.



CHAPITRE 2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Article 2. ORGANISATION INTERNE DE L'IFÉ

L'Institut est dirigé par une Directrice ou un Directeur et une Directrice adjointe ou un Directeur adjoint.

Chaque équipe de l'IFÉ est encadrée par un ou une responsable d'équipe et participe, en fonction de son projet de service, au déploiement des activités relevant des trois fonctions stratégiques de l'institut.

Les équipes et la direction bénéficient du soutien du service d'appui au pilotage et à la gestion des activités et des projets développés par l'institut.

Article 3. DIRECTION

3.1. Nomination du Directeur ou de la Directrice

Le Directeur ou la Directrice de l'IFÉ est nommé·e par le ou la Président·e de l'ENS de Lyon pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois.

Cette nomination fait suite à un appel à candidatures auprès de professeurs et professeures des universités ou les directeurs de recherche ou les personnes de rang équivalent.

3.2. Compétences du Directeur ou de la Directrice

En lien étroit avec la gouvernance de l'ENS de Lyon, le Directeur ou la Directrice pilote l'activité de l'Institut.

Pour exécuter ses missions et en étroite collaboration avec le Directeur adjoint ou la Directrice adjointe :

- Il ou elle définit les orientations stratégiques de l'IFÉ ;
- Il ou elle préside le Comité de direction de l'IFÉ en associant les responsables d'équipes à la mise en œuvre opérationnelle du projet stratégique de l'IFÉ ;
- Il ou elle prépare et préside le Comité d'Orientation scientifique et stratégique (COSS) de l'IFÉ.



3.3. Nomination du Directeur ou de la Directrice adjointe

Le Directeur ou la Directrice de l'IFÉ travaille en étroite collaboration avec un ou une direction adjointe nommée, sur sa proposition, par le Président ou la Présidente de l'ENS de Lyon.

3.4. Compétences du Directeur ou Directrice adjointe

En étroite collaboration, avec le Directeur ou la Directrice de l'IFÉ :

- Il ou elle pilote la mise en œuvre du projet stratégique de l'IFÉ ;
- Il ou elle prépare le budget de l'Institut et l'exécute ;
- Il ou elle assure la gestion courante de l'IFÉ et l'encadrement des responsables d'équipe et du personnel du service d'appui au pilotage.

Article 4. COMITÉ D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET STRATÉGIQUE (COSS)

Le COSS a vocation à examiner et contribuer à l'orientation des activités d'intermédiation de l'IFÉ dans le cadre des trois fonctions stratégiques, en produisant des recommandations.

4.1. Compétences du COSS

Le COSS est consulté sur l'orientation et la cohérence du projet stratégique de l'IFÉ concernant ses missions d'interface.

Il examine et apprécie son évolution par l'étude du bilan des activités menées, et il est force de proposition sur des thématiques nouvelles, comme sur des opportunités de collaborations, à l'échelle nationale ou internationale.

Il donne notamment un avis consultatif sur :

- Les grandes orientations stratégiques de l'IFÉ ;
- L'articulation entre orientations stratégiques et mises en œuvre opérationnelles, concernant les activités de l'IFÉ pour l'année universitaire écoulée comme la programmation des activités de l'Institut pour l'année universitaire à venir.

4.2. Composition du COSS

Le COSS est composé de **13** membres. Il comprend :

- Le Président ou la Présidente de l'ENS de Lyon, ou une personne représentante de la Présidence ;
- Le Directeur ou la Directrice de l'IFÉ ;
- Le Directeur adjoint ou la Directrice adjointe de l'IFÉ ;
- 4 personnes représentant d'unités de recherche, nationales et internationales, issues de disciplines et d'institutions des différents champs de la recherche en éducation, dont un-e représentant-e du Laboratoire de l'Éducation (LLE, UAR 3773) **et un-e représentant-e du département Éducation et Humanité numérique** de l'ENS de Lyon ;
- **1 personne représentant le personnel de l'IFÉ ;**
- 1 personne représentant le Réseau des INSPÉ ;
- 1 personne représentant la DGESCO du Ministère de l'éducation nationale ;
- 1 personne représentant la Direction de l'encadrement du Ministère de l'éducation nationale ;
- 1 personne représentant la DGESIP ;
- 1 personne représentant un rectorat.

Les membres du COSS sont nommé-es par le Président ou la Présidente de l'ENS, sur proposition du Directeur ou la Directrice de l'IFÉ, pour un mandat d'une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

4.3. Fonctionnement

Le COSS siège au moins une fois par an.

Il se réunit sur convocation et à l'initiative du Directeur ou de la Directrice de l'IFÉ.

Le COSS se réunit à la condition que le quorum soit égal ou supérieur à la moitié du nombre de membres en exercice.

Les modalités de fonctionnement du COSS sont fixées dans le règlement intérieur de l'IFÉ et approuvées par le Conseil d'administration de l'ENS de Lyon, après avis du Comité social d'administration.

CHAPITRE 3. MOYENS MATÉRIELS ET PERSONNELS DE L'IFÉ

5.1. Personnels au sein de l'IFÉ

En tant qu'institut d'interface, l'IFÉ veille à construire un équilibre dans la composition de son personnel, en articulant les corps issus des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de l'Éducation nationale :

- Pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : des enseignant-es-chercheur-es et agents issus de la filière BIATSS, notamment à travers des postes d'ingénieurs d'étude et de recherche (ITRF). L'institut accueille également des doctorant-es, postdoctorant-es et chercheur-ses associé.es en lien avec les objets d'étude des équipes ;
- Pour le ministère de l'éducation nationale : des agent-es titulaires, désigné-es comme « chargé-es d'études », détaché-es du ministère de l'Éducation nationale (premier et second degré), sur des supports de PRAG ou PRCE. L'IFÉ bénéficie également, par convention, de personnels déchargés à mi-temps ou à temps plein par le ministère de l'Éducation nationale.

Selon les besoins liés au développement de ses activités, l'IFÉ pourra également accueillir des personnels d'autres catégories.

5.2. Moyens matériels et financiers

L'IFÉ est doté d'un budget propre intégré au budget de l'ENS de Lyon.

L'IFÉ peut bénéficier de toute ressource allouée par l'ENS de Lyon ou par tout autre partenaire, public ou privé.



CHAPITRE 4. DISPOSITIONS DIVERSES

6.1. Règlement intérieur

Les modalités d'application du présent statut sont précisées dans le règlement intérieur de l'IFÉ, après avis des instances compétentes.

6.2. Révision des statuts

Les modifications des présents statuts sont proposées par le Directeur ou la Directrice de l'IFÉ ou par le Président ou la Présidente de l'ENS de Lyon et soumises à l'approbation du Conseil d'administration de l'ENS de Lyon, après avis du Comité social d'administration.

